



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt, le vingt juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 15/07/2020

Présents : BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Nathalie, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

Pouvoirs : APPY Carole à BERNADBEROY Marc, RUMEAU Frédérique à CAZOTTES Aurélien.

Absents : -

M. Olivier Léon a été élu secrétaire de séance.

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

2020/25. Transfert de l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation et droits du sol

La réforme relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme engagée par l'ordonnance N° 2005-1527 du 8 décembre 2005 et du décret N° 2007-19 du 5 janvier 2007, associée à la réforme générale des politiques publiques de l'État et à l'accélération des mouvements de la décentralisation ont conduit le Sicoval à reconsidérer le soutien aux communes en matière d'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

En ce sens, au titre de ces compétences « services aux communes et services mutualisés », le Sicoval a mis en place un service dénommé « Application du Droit des Sols » dont la mission est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme. C'est dans cet esprit que le SICOVAL et les communes ont signé une convention ayant pour objet de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de cette mise à disposition du service ADS.

Suite à l'élection des nouveaux membres du Conseil Municipal du 28 juin 2020, il est nécessaire que ce dernier autorise avec la signature d'un arrêté les instructeurs nommés du Sicoval à appliquer la dite convention.

Après information à ce sujet le Conseil Municipal approuve la signature de cet arrêté.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture le 24/07/2020
Rendu exécutoire le 21/07/2020
Affiché le 24/07/2020**

Le Maire, Laurent BRAAK

